



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DE LA MUSIQUE

Programme d'aide à l'opéra/au nouvel opéra : Aide aux projets

Veillez suivre les **trois étapes** ci-dessous pour présenter une demande de subvention au Conseil des Arts du Canada :

1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

Le 1^{er} décembre

Si la date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Daniel Swift

Agent de programme

Service de la musique

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

daniel.swift@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5248

ATS : 1-866-585-5559

MUG11bF 09-11



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Mandat du Service de la musique</p>	<p>Le Service de la musique soutient le constant développement d'une musique canadienne de haute qualité, dont la motivation première est artistique, et créée, interprétée, produite et diffusée par des artistes et des organismes artistiques professionnels canadiens témoignant de la diversité culturelle, créative et intellectuelle du Canada au bénéfice du public canadien et international.</p>
<p>Objectifs du programme</p>	<p>Énoncé</p> <p>En tant que forme d'art, l'opéra propose une fusion unique de disciplines artistiques et répond à l'intérêt constant du public pour la musique vocale, un domaine dans lequel le Canada s'est distingué à l'échelle internationale.</p> <p>Profondément enracinées dans leurs communautés, les compagnies d'opéra permettent au public canadien d'accéder à un vaste répertoire traditionnel et alternatif, de même qu'à de nouvelles œuvres écrites par des compositeurs canadiens ou étrangers. Alors qu'elles procurent des occasions de se produire sur scène et emploient des chanteurs, des metteurs en scène, des concepteurs de costumes et d'éclairage, des danseurs et des musiciens en début de carrière ou établis, les compagnies d'opéra offrent aussi de la formation et du perfectionnement à de jeunes artistes, ainsi que des activités éducatives pour les gens de tous les âges, et font la promotion des arts.</p> <p>Le monde de l'opéra/nouvel opéra canadien est très diversifié, allant des compagnies professionnelles aux groupes communautaires, bénévoles ou relevant du milieu académique. Le Conseil des Arts du Canada soutient le secteur professionnel du domaine qui, de par sa position unique, peut faire bénéficier le public canadien de prestations stimulantes et de ressources artistiques de haut niveau.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de reconnaître et de soutenir l'excellence artistique et les réalisations en opéra/nouvel opéra; • de favoriser la création, le développement et la présentation de nouvelles œuvres canadiennes tout en continuant à promouvoir la vitalité du répertoire international; • de soutenir le perfectionnement professionnel d'artistes et d'administrateurs canadiens d'horizons culturels divers, dans le domaine de opéra/nouvel opéra; • d'encourager les programmes novateurs d'éducation et de rayonnement destinés à attirer et à servir de nouveaux publics d'opéra/nouvel opéra, y compris les jeunes publics;

Objectifs du programme (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • de favoriser la compréhension mutuelle, la coopération et la collaboration entre les créateurs, interprètes, producteurs et publics des formes traditionnelles et non traditionnelles d'opéra/nouvel opéra, de formes artistiques en développement, et d'autres disciplines artistiques; • d'encourager l'application de pratiques de gestion saines dans le domaine de l'opéra/nouvel opéra; • de stimuler l'intérêt et l'appréciation du public canadien pour l'opéra/nouvel opéra.
Description du programme	<p>Ce programme appuie les activités des compagnies d'opéra/nouvel opéra professionnelles canadiennes dans leur communauté en offrant un soutien financier dans le cadre de subventions de fonctionnement ou de subventions de projets.</p> <p>Les subventions de projets offrent une aide financière visant certains coûts associés à une activité ou à un événement d'opéra/nouvel opéra réalisé dans des limites de temps restreintes et bien définies.</p> <p>Les subventions de fonctionnement offrent un soutien continu à l'ensemble des activités et à la structure organisationnelle des compagnies d'opéra/nouvel opéra sur une base pluriannuelle ou annuelle.</p> <p>Remarque : Veuillez noter que le volet d'Aide annuelle a ses propres lignes directrices et formulaire de demande, disponibles sur le site web du Conseil des Arts du Canada.</p>
Admissibilité	<p>Candidats admissibles</p> <p>Les compagnies d'opéra/nouvel opéra, les associations de musique et autres compagnies de production professionnelles canadiennes constituées à but non lucratif peuvent faire une demande de subvention. Les collectifs d'artistes non constitués en société peuvent aussi faire une demande, pourvu qu'ils exercent leurs activités à des fins non lucratives. Tous les candidats doivent engager du personnel artistique et administratif professionnel.</p> <p>Candidats non admissibles</p> <p>Ce programme ne subventionne pas les demandes présentées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des individus • des établissements d'enseignement ou religieux • des programmes de formation (tels que des cours d'été), et • des festivals <p>Restriction</p> <p>Les organismes qui demandent ou reçoivent des subventions de fonctionnement du Programme d'aide à l'opéra/nouvel opéra ou d'autres programmes du Conseil des Arts du Canada peuvent bénéficier, dans un cadre restreint, d'une aide aux projets, tel que précisé par les présentes lignes directrices à la section sur l'admissibilité des projets.</p>

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Certains projets peuvent relever davantage du théâtre que du nouvel opéra tandis que d'autres pourraient être mieux servis par le Programme d'aide à la musique nouvelle. En cas de doute, vous devez consulter les services de la musique et du théâtre pour déterminer quel comité d'évaluation est le mieux en mesure d'évaluer votre demande.</p> <p>Projets et dépenses non admissibles</p> <p>Ce programme ne subventionne pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les projets dont la musique adopte les modèles du marché courant et/ou celle pour laquelle il existe une infrastructure de soutien commercial bien établie (par exemple, comédies musicales et opéras rock); • la structure administrative ou les activités générales d'un candidat; • l'ensemble de la programmation d'une saison artistique d'un candidat; • les tournées; • les dépenses en immobilisation; • la composition musicale ou l'écriture de libretto (voir notre programme de Commandes de compositions canadiennes); • les enregistrements; • les livres et les articles; et • les activités ayant lieu avant la date limite du programme. <p>Les compagnies d'opéra/de nouvel opéra et les autres organismes admissibles recevant déjà une aide pluriannuelle peuvent aussi solliciter une aide de projets restreinte à mi-cycle pour leur permettre de bénéficier d'initiatives spéciales ou de possibilités de programmation qui n'étaient et ne pouvaient être prévues au moment où les organismes en question ont soumis leurs plans de fonctionnement à long terme. Il faut également que les initiatives ou opportunités proposées ne puissent être couvertes par les revenus généraux de fonctionnement du candidat. En outre, ce dernier doit clairement démontrer en quoi le projet et le concours de circonstances à la source de la demande peuvent être considérés exceptionnels.</p> <p>Dans le cas de projets en coproduction, la demande de subvention doit être présentée par un seul organisme représentant l'ensemble des collaborateurs. Le candidat doit décrire avec précision la nature des responsabilités et de la contribution financière de chacune des parties associées à cette coproduction.</p>
-------------------------------------	---

<p>Montant des subventions</p>	<p>Les subventions seront accordées par l'entremise d'un concours. Un comité d'évaluation par les pairs recommande les priorités de financement et établit le montant de la contribution du Conseil des Arts du Canada aux activités proposées par les candidats retenus.</p> <p>L'aide de projets est offerte annuellement et chaque demande est soumise à l'évaluation de pairs. Il ne s'agit pas d'une aide garantie et récurrente.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Le Service de la musique vérifie l'admissibilité des demandes en se fondant sur les critères publiés, et les demandes admissibles sont ensuite évaluées par un comité de pairs.</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des Arts. Les comités d'évaluation par les pairs sont formés de spécialistes du domaine et peuvent comprendre des musiciens, des directeurs artistiques et généraux, des chefs, des compositeurs, des gestionnaires, des spécialistes du rayonnement et de l'éducation, des administrateurs et des généralistes possédant une connaissance approfondie du milieu de l'opéra ou du théâtre musical au Canada ou sur la scène internationale. Les membres du comité sont également sélectionnés de manière à tenir compte d'une juste représentation des spécialités artistiques, des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. Un nouveau comité est formé pour chaque concours.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour en savoir davantage sur la question, veuillez consulter la page « L'évaluation par les pairs au Conseil des Arts du Canada : comment sont prises les décisions » sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs fondera son examen des demandes sur les objectifs du programme et sur les critères d'évaluation indiqués dans cette section. Ces critères sont appliqués dans un contexte national concurrentiel et comparatif, et prennent en compte le mandat artistique de chaque organisme, son environnement géographique et artistique ainsi que les ressources qui sont à sa portée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité artistique du travail du candidat. • Qualité du projet proposé, y compris la façon dont il contribue : <ul style="list-style-type: none"> – au développement de l'organisme/du candidat; – au développement de la forme d'art; – à l'élargissement du public, y compris les jeunes publics. • Viabilité financière du projet (d'après le budget soumis). • Aptitude du candidat à réaliser le projet.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ quatre mois après la date limite de présentation des demandes pour le volet. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Préparation de la demande</p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au volet. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>N'envoyez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention : cette méthode permet de garantir que tous les organismes sont évalués de façon équitable.</p>
Renseignements personnels	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publiée sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à titre confidentiel à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

<p>Conditions d'attribution d'une subvention</p>	<p>Avant de soumettre une demande de subvention, veuillez prendre en considération que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des Arts du Canada par votre organisme doivent être soumis et approuvés avant d'être admissibles à une autre subvention du Conseil des Arts.</p> <p>Si votre demande est retenue, les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada vous enverra le montant de la subvention après avoir reçu votre formulaire de confirmation de la subvention et après que vous ayez rempli les conditions énoncées dans l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Changements aux projets proposés</p> <p>Si, pour une raison quelconque, vous ne pouvez pas utiliser une partie ou la totalité de la subvention pendant la période indiquée dans votre demande, ou si vous décidez de ne pas réaliser votre projet, vous devez en aviser le Conseil des Arts immédiatement. Toute modification apportée à des projets subventionnés (par exemple, au budget fonctionnel, au personnel de création clé, à la date de début ou de fin) doit être approuvée par l'agent de programme approprié avant de les appliquer.</p> <p>Date d'expiration de la subvention</p> <p>Les subventions seront disponibles pour une période de trois ans suivant la date limite du concours auquel vous participez. La date d'expiration de la subvention correspond à la fin de cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin d'une prolongation, veuillez communiquer, par écrit, avec l'agent de programme approprié du Conseil des Arts. Si aucune prolongation n'est requise, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui n'aura pas été versée à la date d'expiration, et/ou demandera à votre organisme, association ou réseau de retourner une partie de la subvention qu'il a déjà reçue.</p>
---	---

<p>Conditions d'attribution d'une subvention</p>	<p>Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada</p> <p>Les organismes qui reçoivent une subvention doivent mentionner l'aide du Conseil des Arts du Canada dans toute leur documentation ainsi que dans leurs publications et leurs programmes liés à la subvention.</p> <p>Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur la manière dont vous avez utilisé la subvention. Ce rapport doit avoir été soumis à la date indiquée sur l'avis d'attribution de la subvention.</p>
---	--



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Programme d'aide à l'opéra/au nouvel opéra : Aide aux projets

Les renseignements fournis sur cette page ne seront pas communiqués au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (Veuillez communiquer votre nouvelle adresse au Conseil des Arts du Canada, le cas échéant.)

Nom du candidat (nom légal de l'organisme) <hr/>	Nom de la personne qui remplit cette demande (le candidat, qui remplit lui-même la demande est prié de réinscrire son nom) <hr/>
Adresse permanente du candidat <hr/> Numéro, rue et numéro d'appartement ou de bureau <hr/> Ville <hr/> Province ou territoire Code postal <hr/> Téléphone Télécopieur <hr/> Courriel Site Web	Adresse postale (si elle diffère de l'adresse permanente du candidat) <hr/> Numéro, rue et numéro d'appartement ou de bureau <hr/> Ville <hr/> Province ou territoire Code postal <hr/> Téléphone Télécopieur <hr/> Courriel Site Web

DÉCLARATION

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? Français Anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

À titre de directeur artistique ou de directeur général ou directeur administratif,

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme qui sont énoncés dans les lignes directrices, et je confirme que l'organisme que je représente y satisfait;
- je comprends que l'organisme que je représente n'est pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- j'accepte les conditions du programme et je m'engage à respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom du directeur artistique ou du directeur général ou administratif : _____

Poste : _____

Signature : _____

Date : _____

UNE SIGNATURE ORIGINALE EST REQUISE.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

Programme d'aide à l'opéra/au nouvel opéra : Aide aux projets

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des Arts du Canada n'exige qu'un seul exemplaire du formulaire.
- Imprimez ou écrivez en caractères d'imprimerie à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

PARTIE A1 – NOM ET EMPLACEMENT DU CANDIDAT

Nom du candidat (ensemble, orchestre ou groupe)

Ville Province ou territoire
(principale ville d'activités)

Nom de la personne, de l'agent qui remplit cette demande (le candidat qui remplit lui-même la demande est prié de réinscrire son nom)

Ville Province ou territoire

PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Montant demandé pour ce programme :

_____ \$

Coût total du projet (selon le montant indiqué à la partie C – Information financière) :

_____ \$

Avez-vous sollicité une aide d'autres services du Conseil des Arts du Canada pour ce projet?

Non Oui Si oui, indiquez le programme en question.

Description du projet (de 10 à 15 mots) : _____

Faites-vous une demande pour :

- un projet de création canadienne : première _____ reprise _____ ateliers _____ autre _____
- un projet d'élargissement des jeunes publics
- un projet de rayonnement/de diffusion
- autre (précisez si l'œuvre proposée fait partie du nouveau répertoire de la compagnie)

Quand le projet aura-t-il lieu? _____

Où le projet aura-t-il lieu? (Indiquez aussi le nombre de places assises de la salle.)

PARTIE A3 – PROFIL DE VOTRE ORGANISME

Il vous appartient de mettre à jour le profil de votre organisme à chaque fois que vous sollicitez une subvention de ce programme.

Veillez décrire votre organisme et les activités ou les événements qui ont contribué à son développement, en un **maximum** de 1 000 mots (environ deux pages). Utilisez une police d'au moins 12 points et imprimez votre texte sur un seul côté de feuilles de papier blanc de 8 ½ po x 11 po.

Veillez tenir compte des points suivants :

Renseignements factuels

- L'énoncé de la mission artistique de votre organisme.
- Un bref historique de votre organisme (y compris sa date de fondation, les principales étapes de son développement et ses réalisations)
- Les autres renseignements pertinents liés à vos activités courantes telles que les tournées, les ateliers, les forums, etc.

Renseignements contextuels

- La place qu'occupe votre organisme et le rôle qu'il joue dans votre forme d'art.
- Le contexte dans lequel votre organisme évolue; par exemple, comment vous percevez votre organisme dans votre milieu sur le plan régional, national et, le cas échéant, international.

PARTIE B1 – DESCRIPTION DU PROJET

La description du projet doit être directement liée aux critères d'évaluation dont se servira le comité de pairs au moment de l'examen de votre demande. Ces critères sont énumérés ci-dessous. La décision d'attribuer ou non une subvention dépendra de la valeur relative de votre demande par rapport à l'ensemble des demandes soumises dans le cadre de ce concours national, et des fonds disponibles pour le programme.

Même si vos réponses doivent être suffisamment détaillées pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, veuillez être aussi concis et précis que possible. Limitez vos réponses pour toute cette section à un maximum de **4 pages** en tout.

Pour faciliter le traitement, veuillez utiliser des feuilles blanches de 8½ po x 11 po imprimées sur un côté seulement, avec une police d'au moins 12 points.

Critères d'évaluation

- Qualité artistique du travail du candidat.
- Qualité artistique du projet, y compris la façon dont il contribue :
 - au développement de l'organisme/du candidat;
 - au développement de la forme d'art;
 - à l'élargissement du public, y compris les jeunes publics.
- Viabilité financière du projet (d'après l'information financière soumise).
- Aptitude du candidat à réaliser le projet.

Veuillez noter que l'aide de projets du Conseil des Arts du Canada contribue seulement aux coûts artistiques, de production et de promotion spécifiquement associés au projet et ne peut pas servir à soutenir la structure administrative, les activités générales ou l'ensemble de la programmation d'une saison artistique du candidat.

PARTIE B2 – LISTE DES INTERPRÈTES ET DES ARTISTES CRÉATEURS

Veuillez fournir le nom des interprètes et des artistes créateurs participant au projet.

Titre de l'œuvre/du programme/de l'initiative :

Liste des interprètes		Liste des artistes créateurs	
		1. Compositeur :	
		2. Librettiste :	
		3. Metteur en scène :	
		4. Chef :	
		5. Autres (précisez) :	

PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE		
BUDGET DU PROJET		
DÉPENSES	Programmation ou événement	Pourcentage du budget global du projet
Artistiques		
Cachets des interprètes	\$	
Cachets des artistes créateurs	\$	
Autres dépenses artistiques (précisez)	\$	
Production		
Costumes et décors	\$	
Location d'équipement	\$	
Personnel technique	\$	
Autre (précisez)	\$	
Dépenses pour la salle		
Location	\$	
Autres dépenses liées à la salle pour la production d'un événement	\$	
Publicité/Promotion/Administration		
Annonces publicitaires, publiciste, promotion	\$	
Programme de l'événement	\$	
Administration	\$	
Total des dépenses	\$	
REVENUS (prévus)		
Ventes de billets	\$	
Droits de radiodiffusion et d'enregistrement	\$	
Cachets des interprètes (pour la coproduction et les concerts présentés par les diffuseurs)	\$	
Dons/commandites d'entreprises	\$	
Dons (de particuliers, de fondations, de fiducies, etc.)	\$	
Subventions provinciales ou territoriales <input type="checkbox"/> Confirmées <input type="checkbox"/> À confirmer	\$	
Subventions municipales <input type="checkbox"/> Confirmées <input type="checkbox"/> À confirmer	\$	
Contribution du budget général de fonctionnement du candidat	\$	
Autre (précisez)	\$	
Total des revenus	\$	
Excédent (déficit)	\$	
Montant demandé au Conseil des Arts du Canada	\$	

PARTIE D1 – DOCUMENTATION D'APPUI

Veillez joindre à votre demande la documentation d'appui suivante :

Pour tous les projets :

- Une **courte** notice biographique des principaux interprètes, du metteur en scène et du chef
- Des critiques de presse et des brochures traitant des performances passées du candidat (**maximum de trois documents**).

Pour les projets liés à de nouvelles œuvres ou à des œuvres peu connues, ajoutez :

- Une **courte** notice biographique du compositeur et du librettiste.
- Une partition de l'œuvre (à l'étape de la production d'une nouvelle œuvre, l'orchestration d'au moins un acte de la partition doit être entièrement terminée).
- Du matériel d'appui audio ou vidéo qui se rapporte le plus possible au projet :

Pour des projets de production d'une œuvre existante mais peu connue ou non traditionnelle, fournissez un enregistrement de l'œuvre.

Pour des projets de production d'une création présentée en première, fournissez un enregistrement d'atelier (l'enregistrement complet si possible).

Pour les projets d'atelier, fournissez deux parties différentes de l'œuvre en question (si elles sont disponibles), ou deux exemples des réalisations précédentes du compositeur en opéra ou en théâtre musical, ou dans le domaine vocal.

Si votre organisme fait régulièrement appel aux mêmes interprètes/chanteurs, ou s'il n'est pas très connu à l'échelle nationale, vous devriez également soumettre des exemples audio ou vidéo de ses réalisations précédentes sur scène. Si vous le désirez, vous pouvez aussi joindre des photographies ou des dessins de vos productions passées.

La présentation de votre demande et de votre documentation d'appui est d'une grande importance. Vous devez donc prévoir suffisamment de temps pour remplir le formulaire de demande et pour réunir la documentation d'appui requise.

Le comité d'évaluation par les pairs peut consacrer un temps raisonnable, mais néanmoins limité à l'étude de chaque dossier. Vous avez donc intérêt à soumettre du matériel bien organisé et clairement identifié, et à indiquer l'ordre d'audition ou de visionnement des extraits fournis. N'hésitez pas à ajouter des repères-pages additionnels à votre matériel, et à indiquer à quel(s) endroit(s) spécifique(s) de chacun des deux extraits le comité de pairs doit d'abord porter son attention.

Ne soumettez pas de matériel original. Le Conseil des Arts ne peut être tenu responsable de la perte ou de l'endommagement de la documentation d'appui.

Les enregistrements audio et vidéo vous seront retournés, mais les documents imprimés, y compris les dépliants et les revues de presse, seront conservés dans votre dossier au Conseil des Arts.

PARTIE D2 – DESCRIPTION DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIO OU AUDIOVISUEL SOUMIS

Veillez soumettre votre matériel sur un disque compact, CD-R ou un DVD bien indexé.

Vous avez la responsabilité de vous assurer que tout le matériel d'appui audio ou vidéo que vous soumettez au Conseil des Arts fonctionne adéquatement.

Identifiez clairement votre matériel et remplissez les sections ci-dessous :

Document 1

Titre : _____ Durée : _____ Date d'achèvement ou d'enregistrement : _____

Compositeur (le cas échéant) : _____

Rôle ou responsabilité du candidat (par exemple, artiste, compositeur, chef d'orchestre ou directeur de scène) : _____

Liste des artistes et leurs rôles : _____

Décrives brièvement comment ce document vient appuyer le projet proposé : _____

Numéro de poste : ____ Indicateur de temps : de ____ à _____ CD CD-R DVD
 Marqué : Oui Non

Document 2

Titre : _____ Durée : _____ Date d'achèvement ou d'enregistrement : _____

Compositeur (le cas échéant) : _____

Rôle ou responsabilité du candidat (par exemple, artiste, compositeur, chef d'orchestre ou directeur de scène) : _____

Liste des artistes et leurs rôles : _____

Décrives brièvement comment ce document vient appuyer le projet proposé : _____

Numéro de poste : ____ Indicateur de temps : de ____ à _____ CD CD-R DVD
 Marqué : Oui Non

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la **documentation d'appui requise**. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une signature originale est requise.)
- Partie A1 – Nom et emplacement du candidat
- Partie A2 - Renseignements sur la subvention demandée
- Partie A3 – Profil de votre organisme
- Partie B1 – Description du projet
- Partie B2 – Liste des interprètes et des artistes créateurs
- Partie C – Information financière : Budget du projet
- Partie D1 – Documentation d'appui

Pour tous les projets

- Une **courte** notice biographique des principaux interprètes, du metteur en scène et du chef.
- Des critiques de presse et des brochures (**maximum de trois documents**)

Pour les projets liés à de nouvelles œuvres ou à des œuvres peu connues, ajoutez :

- Une **courte** notice biographique du compositeur et du librettiste (s'il y a lieu)
- Une partition de l'œuvre (s'il y a lieu)
- Une documentation d'appui audio ou vidéo, selon les exigences énoncées
- Partie D2 – Description du matériel d'appui audio ou audiovisuel soumis

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service de la musique
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8